



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann, MOISDON Gabin.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à DENIS David), STAEL Gérard (pouvoir à ROSELIER Pascal), PICAUD Nathalie (pouvoir à LAURENT Isabelle), RIQUELME Jean-Pierre (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOQUIN Stéphanie (pouvoir à PUISSANT Séverine), TALMONT David (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), LE HOUZEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre).

Absent.es : LE TOHIC Morgane, LE PALLUD Sonia

Le Conseil Municipal a désigné MOISDON Gabin en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA GESTION DE LA COMMUNE DE MOREAC POUR LES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS

Délibération n°2024_02_02_02

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 243-6 et suivants du code des juridictions financières,

Vu l'article R. 243-14 et suivants du code des juridictions financières,

Vu le rapport comportant les observations définitives de la chambre relatif à la gestion de la commune de Moréac pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que les réponses qui y ont été apportées transmis le 11 décembre 2023,

Considérant que ce rapport revêt un caractère confidentiel jusqu'à sa communication officielle au Conseil communal,

Considérant que ce rapport doit être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion du Conseil municipal, au cours de laquelle il donnera lieu à débat,

Considérant que le rapport et ses réponses seront joints à la convocation des membres du Conseil municipal. La convocation devra appeler l'attention des destinataires sur le caractère confidentiel qui s'attache à ce document jusqu'à la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il sera débattu,

Considérant que le greffe a été informé le 25 janvier 2024 de la date du prochain Conseil communal et sera destinataire d'une copie de son ordre du jour,

Considérant que ce document sera publié sur le site Internet de la Chambre Régionale des Comptes à compter de la réunion du Conseil communal de Moréac et qu'il deviendra communicable aux tiers à cette occasion,

Considérant que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **CONSTATE** la présentation du rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la commune de Moréac pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que les réponses qui y ont été apportées ;
- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat à la suite de cette présentation ;
- **PREND L'ENGAGEMENT** de lister dans un délai d'un an à compter de la présente délibération les actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant au dossier.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 05 janvier 2024*

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

